

# Association Le bulletin d'info

Septembre 2021

Numéro 8



## Editorial - les citoyens et les élus, ensemble pour Marseille...

Voilà maintenant plusieurs années que nous sommes inquiets à propos de la question de la propreté et nous avons de plus en plus le sentiment, les marseillais ne sont pas assez considérés dans leur souhait de vivre dans un cadre respectueux de l'environnement.

**Les compétences** sont aujourd'hui clairement établies et c'est bien la métropole qui doit assumer la propreté à Marseille (voir article en page intérieure).

**La police de propreté**, créée en 2009 par Eugène Caselli, elle était censée donner des leçons de civisme aux Marseillais, de traquer les incivilités de tous ordres venant des citoyens, de sensibiliser également les commerçants à la propreté en leur rappelant leurs obligations en matière de déchets professionnels, obligations fixées par le règlement intérieur de la métropole.

En 2014, on annonçait pourtant que malgré la baisse des effectifs, cette police devait rester active et devait voir ses missions étendues. Mais par la suite, elle a été dissoute sans que l'on sache pourquoi et dans le plus grand secret. Pendant toutes ses années de fonctionnement il a toujours été impossible de connaître son bilan d'activité.

**Les déchetteries.** En 2017, la chambre régionale des comptes pointe l'insuffisance du nombre de déchetteries sur Marseille (6 déchetteries pour 865.000 habitants). Consciente de ses retards en la matière, la métropole a prévu de développer des déchetteries mobiles, qui seraient disposées dans les secteurs urbains denses.

Aujourd'hui, on ne peut que constater malgré les préconisations de la chambre régionale des comptes, le nombre de déchetteries reste très insuffisant et géographiquement inégalement réparties encourageant ainsi l'apparition des déchetteries sauvages.

Il convient de noter que le volume d'encombrants d'aujourd'hui dans les rues de Marseille est sans commune mesure avec le passé, en effet, les moyens nécessaires en terme de personnel et d'engins pour dépolluer les sites souillés sont de plus en plus importants dépouillant ainsi les services en moyens pour d'autres missions de propreté dans la ville.

.Jeannot FELDEN

### Dans ce numéro

L'édito

Compétence, lorsque tu as bon dos



mmv13@free.fr



<https://www.facebook.com/groups/13marseillemaville/>



<https://www.mmv13.fr/>

# La compétence de la Métropole en matière de propreté

Depuis le début de notre aventure, nous ne cessons de dénoncer la complexité et l'opacité qui existent en termes de traitement des déchets.

De quelle institution relève la responsabilité de tel ou tel déchet ?

Parfois cette responsabilité relève de la Mairie, de la Métropole, du bailleur, des entreprises privées...mais pour nous, association de citoyens, il est difficile d'accepter ce genre de situation ubuesque.

Pour notre association, il est aujourd'hui bien acquis que la métropole a bel et bien la compétence de la gestion du ramassage des déchets et de la propreté de la ville de Marseille.

La mairie, elle, a en charge les parcs et ses espaces publics, ce qui en clair ne représente qu'une partie infime de la pollution existante.

Il a fallu attendre le changement de Mairie au

cours de l'année 2020 pour que la Métropole repositionne ses responsabilités en matière de gestion des déchets mettant ainsi un terme à certaines pratiques du passé.

Les Marseillais sont en droit d'attendre un fonctionnement démocratique des institutions dans la prise en compte des desideratas en matière d'environnement et de cadre de vie.

Les citoyens honorent leur obligation de moyens par le paiement de la TEOM (Taxe Enlèvement Ordures Ménagères), en contrepartie, les institutions ont une obligation de résultats dans le domaine de la gestion des déchets et du cadre de vie.

Seule la mise en place d'une solution globale impliquant tous les acteurs institutionnels et la société civile permettra de hisser Marseille au rang de deuxième ville de France, rayonnante et accueillante.



**Les Marseillais sont en droit d'attendre un fonctionnement démocratique des institutions**